



Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

ID : 014-211406996-20250925-CM_2025_5_12-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 25 Septembre 2025 – 18H00

Date de convocation
Le 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 20 - Représentés : 5- Absents : 2

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER ; P. ROBERT ; F. LOUIS ; M. CONTENTIN ; S. OUTIN ; J. CONTENTIN ; P. NOGUET ; P. PERSUY ; JM. KALADJIAN ; S. FALAISE ; C. HELENNE ; E. LANDEAU ; R. FABIUS ; MA. ROUSSELOT ; A. RENOUF ; R. ANGOT ; D. VAUTIER ; N. LENORMAND ; JM. BERNAUS ; D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES : A. DIDIER a donné pouvoir à F. LOUIS ; E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT ; JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER ; E. RENAULT a donné pouvoir à S. OUTIN ; LM. TILLIER a donné pouvoir à J. CONTENTIN.

ABSENTS EXCUSES : T. PESCHARD.

ABSENT : A. PERCHEY.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

12 – DEMANDE DE LABELISATION « Villes et Villages d'accueil des véhicules d'époque »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le succès des rassemblement mensuels organisés par l'association « *les Toqués du volant* », regroupant sur la place Lemercier de nombreux passionnés de véhicules de collection.

Considérant que la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) a créé le label « *Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Époque* » pour valoriser les collectivités engagées dans le développement touristique, faisant cohabiter patrimoine bâti et patrimoine roulant, en intégrant avec bienveillance des animations dédiées aux véhicules d'époque,

L'obtention du label permet d'être intégré dans un réseau de villes et villages en faveur des véhicules d'époque, avec pour objectifs de :

- Participer à l'animation de la commune et développer son attractivité,
- Promouvoir le patrimoine automobile à l'échelle locale,
- Accueillir les collectionneurs dans un environnement favorable.

Considérant que l'obtention de ce label va contribuer au rayonnement culturel et l'attractivité touristique de notre commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet de candidature de la Ville au label « *Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'époque* »,
- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'un de ses représentants, à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

D. MULLER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et **informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat